

# COLLECTE DES RÉSIDUS DE JARDIN ET DES FEUILLES

## CINQ COLLECTES

**Résidus de jardin :**  
12 mai et 26 mai 2023

**Feuilles :**  
13 octobre, 27 octobre et  
10 novembre 2023

Sortez vos sacs en **papier** sur le bord de la rue la veille de la collecte. En dehors de ces dates, le seul contenant accepté est le bac brun.

## CE QUI EST ACCEPTÉ

Feuilles mortes, gazon et résidus de jardin.

LES RÉSIDUS DE JARDIN ET LES FEUILLES MIS DANS DES SACS EN PLASTIQUE NE SONT PAS RAMASSÉS.



# COLLECTE DES BRANCHES

La collecte se déroule la première semaine complète du mois, pour les secteurs A et C (voir la carte), et la troisième semaine complète du même mois pour les secteurs B et D. Le déchetage s'échelonne du lundi au vendredi de la même semaine, selon le volume des demandes.

Un maximum de 15 minutes est accordé par adresse. Si la Municipalité n'a pas eu le temps de terminer le déchetage, vous devrez vous inscrire à la prochaine collecte. **Inscription obligatoire en ligne** au plus tard à 16 h le jeudi précédant la collecte en remplissant le formulaire au **saint-hippolyte.ca**.

**Nouveauté:** vous pourrez demander de recevoir le paillis directement sur votre terrain lors de l'inscription en ligne.

## COMMENT POSITIONNER SES BACS EN BORDURE DE RUE

Assurez-vous d'utiliser des bacs portant le **logo de la Municipalité** de Saint-Hippolyte, sinon ils ne seront pas vidés.

Ne rien mettre sur le bac et bien fermer le couvercle

Aligner les poignées vers la maison



Garder **1m** entre les bacs ou tout autre objet

Placer les bacs à **1m** de la rue



SAINT-HIPPOLYTE  
BELLE NATURELLE



# GUIDE DES COLLECTES 2023

## BAC BRUN MATIÈRES ORGANIQUES

### COLLECTE

Aux deux semaines en période hivernale et hebdomadaire en période estivale.

### CE QUI EST ACCEPTÉ

#### RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Résidus alimentaires crus, cuits ou avariés (fruits, légumes, viande, poisson et fruits de mer, fromages, produits laitiers, noix, etc.)
- Produits céréaliers
- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte
- Œufs et leur coquille
- Os
- Grains de thé ou café
- Essuie-tout, serviette de table, papier et carton souillés, filtres
- Emballage à nourriture non plastifié
- Poussière
- Nourriture pour animaux

#### AUTRES MATIÈRES

- Bâtonnets à café ou cure-dents en bois, cheveux, poils, plumes
- Papiers mouchoirs, sachets en papier et autres sans broche de métal, sans plastique et non cirés
- Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur (ex. : Sac au Sol)
- Cendres refroidies durant quatre semaines
- Litière de petits animaux
- Excréments d'animaux en vrac seulement
- Papier parchemin
- Bouchons de liège
- Litière agglomérante pour chats

#### RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes
- Gazon et résidus de jardin
- Petites branches de moins de 4 cm de diamètre et 30 cm de longueur (pas de bûches ni de souches)
- Fleurs, plantes de maison et restants d'empotage, incluant le sable et la terre exempte de roches

N'OUBLIEZ PAS DE RETIRER L'ATTACHE DU BAC AVANT DE LE PLACER EN BORDURE DE LA RUE.

## BAC BLEU MATIÈRES RECYCLABLES

### COLLECTE

Chaque semaine

### CE QUI EST ACCEPTÉ

Cinq matériaux : métal, verre, plastique, carton et papier.

Pour plus d'information: **tricentris.com**.

LE BOIS ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION NE SONT PAS RECYCLABLES!

LE PLASTIQUE #6 DOIT ÊTRE DÉPOSÉ DANS LES BACS JAUNES SITUÉS AUX ÉPICERIES IGA EXTRA ET MARCHÉ TRADITION OU À L'ÉCOCENTRE.  
POUR INFORMATION: **ECOCENTRESRDN.ORG**.



## BAC NOIR DÉCHETS

### COLLECTE

Aux trois semaines

**Rappel:** un seul bac noir par adresse est ramassé.



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

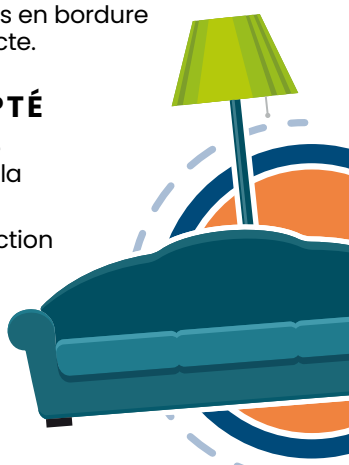
Déposez vos encombrants en bordure de rue la veille de la collecte.

### CE QUI EST ACCEPTÉ

Tout objet domestique ne pouvant être reçu lors de la collecte régulière.

Les matériaux de construction ne sont pas ramassés.

10 ITEMS MAXIMUM PAR COLLECTE



# LÉGENDE

Collecte du bac brun  
 Collecte du bac noir

Collecte du bac bleu  
 Collecte des résidus de jardin et des feuilles

Collecte des encombrants  
 Collecte des sapins

Collecte des branches  
 Inscription obligatoire pour la collecte des branches avant 16h, le jeudi précédant la collecte, en remplissant le formulaire disponible au [saint-hippolyte.ca](#).

## JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

## MARS

D	L	M	M	J	V	S
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

## AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

## MAI

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

## JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

## JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

## AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## OCTOBRE

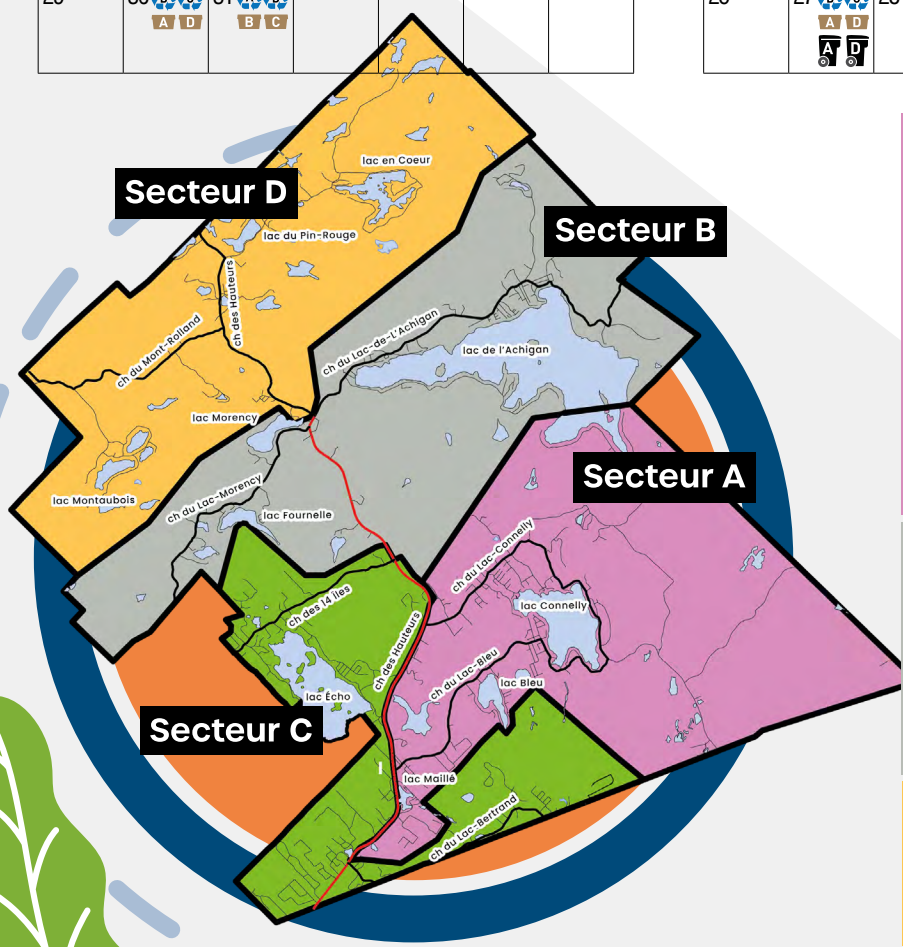
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

## DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	Pas de collectes					



- A**
- La rue Geneviève
  - Le Domaine Roussel
  - Le lac Maillé
  - De la 23<sup>e</sup> à la 27<sup>e</sup> Avenue
  - De la 35<sup>e</sup> à la 38<sup>e</sup> Avenue
  - De la 42<sup>e</sup> à la 68<sup>e</sup> Avenue
  - La rue du Vallon
  - Le chemin du Lac-Bleu
  - Le lac à l'Anguille
  - Le lac Connelly nord et sud
  - Les chemins de la Carrière, du Roi et de la Chapelle
  - Les chemins de Kilkenny et Hunter
  - De la 150<sup>e</sup> à la 171<sup>e</sup> Avenue
  - Les rues du Sommet, Falaise, Lecot, Sylvain et Villeneuve
  - Les Hameaux du Boisé

- B**
- Le noyau villageois
  - Le chemin des Hauteurs au nord du chemin des 14 îles, incluant Thibault et le lac Léonard
  - Le chemin du Lac-Morency, incluant la Chaumine, le lac Fournelle et le lac Gordon
  - Le lac de l'Achigan
  - Le lac de Chutes
  - Les rues Lynx, Loutre, Tamia et Louben, Domaine-de-la-Rivière
  - La rue St-Onge

- C**
- Le chemin des Hauteurs à partir de l'intersection du chemin du Lac-de-l'Achigan
  - Les Domaines Cabanac et Lamoureux
  - Le chemin du Mont-Rolland
  - Le lac Renoir
  - La réserve Ogilvy

- D**
- Le chemin des Hauteurs de Sainte-Sophie à la rue Villeneuve
  - Les 2 côtés du chemin des Hauteurs entre Villeneuve et le chemin des 14 îles
  - Le chemin des 14 îles
  - De la 182<sup>e</sup> à la 230<sup>e</sup> Avenue
  - La Terrasse des Ruisseaux (du Cerf, Grand Pic, Pygargues, Ombles, Brocard)
  - La rue des Passerins
  - La rue de la Montagne
  - De la 81<sup>e</sup> à la 94<sup>e</sup> Avenue
  - Le chemin du Lac-Écho
  - La rue Lanthier
  - Le chemin des Buttes
  - Le Domaine de l'Érablière
  - Aux abords de Saint-Hippolyte (Grande Ourse, Petite Ourse, Orion, Andromède)
  - Le Boisé des Hauteurs (Soleil et Boréale)
  - Le chemin du Lac-Bertrand
  - Le Projet Eaux vives (Eaux vives, de l'Affluent, du Torrent, Rapide, Lagune)
  - Le Boisé du Parc (Parc et Promenade)
  - La rue Annik
  - Les rues Vallée, Ascension, Montagnard, Monarque, Saturnie, Morio et Tigré, Cépages
  - La rue des Coteaux-des-Lacs
  - Les rues du Belvédère, des Cigales, du Criquet, du Roi-du-Nord, Colin-Shaw et du Versant
  - Le Domaine Nantel

- D**
- La lac des Sources
  - Le lac à l'Ours
  - Le lac du Pin Rouge
  - La lac en Cœur
  - La lac Croche